

## ELECTION DU REPRESENTANT DES AGENTS DE RECHERCHES PRIVEES AU CNAPS

Pour le respect d'une véritable représentativité, les organisations professionnelles ont choisi le site de la C.N.D.E.P. pour mettre en place un vote télématique qui vous permettra d'élire pour deux ans le représentant de la profession d'Agents de recherches privées qui siègera au sein du CNAPS.

Ce vote sera contrôlé par un huissier de justice \* et par les organisations professionnelles.

### Règlement et calendrier de vote:

1. Scrutin ouvert du **13/07/2011 00:00:01** au **23/07/2011 23:59:59**
2. La liste des candidats est clôturée le **10/07/2011 à 23:59:59**
3. Les votes télématiques commencent le **13/07/2011 00:00:01**. Pour que le vote télématique soit pris en compte, la confirmation de vote (accusé de réception télématique reçu par e-mail) et la carte de vote (identité du votant) doivent être adressées à l'huissier de justice chargé du contrôle dans une enveloppe portant la mention « VOTE CNAPS » qui devra parvenir à l'huissier de justice chargé du contrôle avant le 26/07/2011 à 14:00:00.
4. Un vote par correspondance complémentaire est adressé aux professionnels dont l'adresse e-mail est inconnue du bureau de vote en ligne. Le vote doit être adressé à l'huissier de justice au plus tard le **23/07/2011 23:59:59** - le cachet de la poste faisant foi - .
5. Le dépouillement des votes se fait dans l'étude de la SCP Peyrache - Nekaki Huissiers de justice as-sociés - BP 7362 - 195, rue Yves Montand 34083 Montpellier cedex 04 le **26/07/2011 à 14:00:00** en présence d'un représentant de chaque organisation professionnelle convoqué.
6. Le scrutin est un scrutin uninominal majoritaire.
7. En cas d'égalité des voix un deuxième tour sera organisé pour départager les candidats.

\*SCP Peyrache - Nekaki  
Huissiers de justice associés  
BP 7362  
195, rue Yves Montand  
34083 Montpellier cedex 04